**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 62 (1924)

**Heft:** 23

Artikel: Histoires d'autrefois

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-218792

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR **VAUDOIS**

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la PUBLICITAS LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

**ANNONCES** 

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur* Vaudois jusqu'au 31 décembre 1924 3 fr. 50 pour

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



#### NE FAUT PAS ALLA TRAU LIEIN

A Julie à François dè la boutiqua cognessai lei ballé manèré; l'avâi étâ in péchon à Yverdon aprî sa premîre coumonion. Coumeint l'iré retze et galésa, l'a vitou étê rémarquaye.

L'est Ulysse ,lou marchef, que l'a su sé fairé

amâ dè ça galésa felhie et l'a mariaye.

Quand sè sant met ein ménadzou, la Julie l'a volliu avâi dai bî maubiou ein velu et on « lavabô » vo saidé bin, onn'espèce dé commodou à terray avouè on meriau et de la pierre bliantze dessus bein lequâie.

Onna demeindze matin, Ulysse sé lavâvé lou vesadzou dèvant lou lavabô et dziblliâve de l'îdīé à draite, à gautse ; justameint sa Julie arrouvé et ein véyeint son hommou que molhive on pou pertot lâi de :

- Mon père est-te possiblliou! Mon pourr' Ulysse quié té pense tou ? Té n'as pas lou sensse commun! Est-te permet dé molhî dinse noûtron bî lavabô?

Mâ, voyons Julie qué fâ Ulysse, on a on lavabô, l'est po sé lavâ, iau vao tou qué ye puisso mè lavâ, dan?

Et la Julie de répondré:

L'ai ya lou borni dans la cor!

Et lou pourr'Ulysse est zu sè lavâ âo borni. Commein ye reintrâvé à la maison, ne va-te pas s'échui lei pi su la natta, dévant d'eintrâ;

alô la Jule lai a de:

Craî tou qu'on pâo dinche usâ onna natte po s'échui lei pi! onna natta qu'a cotâ six francs! Te farâi mî dè d'outâ tei solû devant la porta et d'eintrâ à pi détsau! Mérine.

### $\mathbf{A} \, \mathbf{T} \dot{\mathbf{E}} - \mathbf{A} \, \mathbf{M} \dot{\mathbf{E}}$

OU pasteu dé Vella-Pétollion avait tot' onna bibliotéqua dé biau laivron. Lou Syndique que dévai fairé on discou po lo centenaire dâo majo Davet, envoûyé son domestiquou tzi lou menistre po lou praiv dé lai prétâ on laivron yo l'étai parlâ dé Davet.

- Dté à voutron maîtré que ti mè laivron sant à sa dispozechon, mâ à condechon que vimé les consurta tzi mé.

Lou syndique sè lou tin po de et s'est passâ

dai laivrou dâo ménistron.

Mâ on bi djo, lou pasteu invoûyé sa serveinta démandâ au syndique dé laî prétâ on arrojao, mâ lou syndique lai a répondu:

- Dîté à Monsu lou menistrou quié ti mei z'arrojao san à sa dispozechon, mâ à condechon quié vîgnè s'ein servi tzi mé.

Louis de Thierrens.

#### HISTO IRES D'AUTREFOIS



OUS ce titre, «Histoires d'autrefois», notre ancien collaborateur, Pierre notre ancien conadorateur, richte d'Antan (M. Eug. Roch, contrôleur des écoles, à Lausanne), a écrit dans le Progrès, de Château d'Oex une suite d'articles fort intéressants, dont nous croyons bien faire de re-

produire quelques extraits.

Le Consistoire fut une fois longuement occupé par l'histoire d'un certain Lenoir qui était accusé d'avoir pris en la montagne de Saxièmaz des « orbaines », qui appartenaient à Claude Divorne, de les avoir plumées et de s'être aidé à les manger. Le dictionnaire patois du doyen Bridel nous apprend que l'« orbaine » est la perdrix blanche des neiges.

Les « danceurs » et les « danceresses » étaient le cauchemar du Consistoire. Ceux qui étaient pris et refusaient de dénoncer les autres étaient mis en prison; à ceux qui dénonçaient, on faisait grâce des émoluments. Le tarif était : les « mâles » deux florins d'amende, les « femelles » un florin. Le violon le double. La maison du château Folly, à Abrahm Lenoir des Sciernes, était un des rendez-vous habituels des danseurs. Elle était inhabitée une partie de l'année et le propriétaire pouvait toujours jurer ses grands dieux qu'il ignorait ce qu'il s'y passait.

La mendicité était alors chose commune. On se faisait gloire de donner à la porte les jours d'enterrement; les veillès et jours de foire, les mendiants accouraient de tout le baillage. Ouand un particulier était incendié, il se faisait donner une attestation et s'en allait mendier dans tout le canton. Bien mieux, c'était presque une institution officielle. Le Consistoire dit à une veuve que « si elle n'a pas de quoi entretenir ses enfants, qu'elle les envoie par devant les pertes et qu'elle les instruise à la crainte de Dieu. »

Le gouvernement faisait cependant quelque petite chose pour les infirmes. Nous le voyons, en 1654, faire 12 écus de pension à Pierre Rittener, aveugle.

Dans ce temps, le ministre de Château-d'Oex possédait la dîme des graines et légumes et dans toute la dîmerie du village, qui s'étendait de la Sarine aux forêts et du ruisseau de la Frasse à celui de la Hausseresse. Le plus souvent, pour s'épargner la peine de percevoir lui-même sa dime, il la louait. En 1651, c'était Daniel Chabloz qui avait amodié la dîme du ministre. Le pauvre Daniel Chabloz eut mille difficultés. Il dut venir expliquer en Consistoire comment il percevait la dîme. Cela commença sur le champ du banderet Coullaye. Chabloz, armé de sa latte, mesurait les andains de blé pour prendre sa part, mais, au dire des témoins, au lieu de dîmer comme il fallait, commençait tantôt d'un bout, tantôt d'un autre pour y trouver son avantage. Le banderet envoya quelqu'un pour lui montrer comment il fallait faire, mais Chabloz ne voulut rien entendre.

Il fallut du temps pour élucider cette question. Le Consistoire se fit expliquer longuement comment Chabloz dîmait. « Il dîma, dit un témoin, six andains, dont il prit la moitié du sixième - il faut se rappeler que la dîme était en réalité la onzième partie - et par après, au lieu de suivre au même andain et du même côté, selon l'ordre, il alla recommencer de l'autre côté du dit andain, afin que son dîme lui vint toujours au plus beau et meilleur du champ, pour éviter que son dîme ne vienne en un coin du champ qui avait beaucoup d'avoine, agissant contrairement à la « coutume des dîmeurs ».

Chabloz, à son tour, d'accusé se fit accusateur. Pierre Turrian de sur les Riaux a voulu le frauder. C'était le fils Chabloz qui dîmait. Quand son père alla après lui, il trouva encore sept poignées ou « clus » de fèves, plus que son fils n'avait trouvé ni apporté.

Pour dîmer la graîne, on mesurait les andains avec une perche; pour les fèves,on comptait par « clus ». Notre orthographe française est bien imparfaite. Ce mot de « clu » rend très imparfaitement le mot patois que nous employons encore et qui signifie « poignée ». Le doyen Bridel, dans son dictionnaire, l'écrit « hllu », pour marquer l'aspiration toute particulière de ce mot. \* \* \*

On buvait en « nom de mariage », en guise d'arrhes, et les fiancés couchaient ensemble, en tout bien tout honneur.

La demande en mariage se faisait en grand apparat, lors même que les deux parties s'étaient mises d'accord auparavant. De chaque côté on mobilisait les parents et amis les plus notables et cela finissait ordinairement par une séance à la Maison du pays. On estimait que c'était là une exception légitime. Le Consistoire n'était pas toujours de cet avis.

En 1651, comparaissent le châtelain Isoz, Pierre Turrian, Pierre Henchoz et Johan Henchoz. Ils sont accusés d'avoir bu après les heures à la Maison du Pays et d'y avoir apporté du dehors du pain et du fromage. Ils veulent s'excuser en disant que David Henchoz les avait chargé de demander en mariage la fille de Pierre Turrian, et qu'ils croyaient que dans ce cas il était permis de rester après l'heure. Ils sont tous condamnés à 10 florins d'amende. Cependant, comme ce sont tous de bons paysans, et non des débauchés, et que c'est le châtelain Isoz qui les encourageait, disant « qu'on ne leur pouvait rien », ils sont graciés de la moitié, sauf le châtelain Isoz.

Il arrivait souvent que les jeunes gens à qui l'on demandait s'il y avait promesse de mariage entre eux s'en défendaient tous deux. Alors, le Consistoire, ne pouvant rien prouver, les libérait. « Ils se pourront aller marier, disait la formule, où Dieu les conduira. »

Quand une fille se mariait hors du pays, on l'accompagnait pour lui faire honneur, et l'on tirait du mousquet. Ce fut le cas, en 1651, pour une fille du châtelain Isoz, qui « s'en alait du côté d'Yverdon faire ses noces ».

Le notaire Antoine Blanchod, est un des fidèles habitués du Consistoire, qui le juge luimême l'homme « fort extravagant ». En effet, il n'y a pas d'extravagance et d'écart de langa-

ge auxquels il ne se livre.

Un jour, il est accusé d'avoir été à Gruyères, à la Fête des Rois et d'y avoir mené les violons. Il répond que c'est vrai « ayant été curieux de voir leur fatras et jeux qu'ils font le dit jour, pour les avoir tant plus en détestation et moquerie ». Il s'en tire avec une censure. Il n'en est pas de même quand il est accusé d'avoir dit le jour où le bailli vint installer les « officiers », qu'il aimerait autant avoir la charge de bourreau que celle-là. Pour cette atteinte à l'honneur des fonctionnaires, il fut condamné à l'amende.

#### LES PETITS JEUNES GENS

Les petits jeunes gens De maintenant S'en vont, cheveux au vent, Se trémoussant Se dandinant Ou bien se regardant Aux vitrin's des marchands! Les petits jeunes gens De maintenant Sont vraiment épatants! Les petits jeunes gens De maintenant Ont un air important! Gesticulant Ou discutant, Ils coudoi'nt les passants, Bousculent les enfants! Les petits jeunes gens De maintenant Sont vraiment très charmants! Les petits jeunes gens De maintenant Ce n'est pas étonnant -Sont très friands Et très gourmands! En quelques coups de dents, Ils mett'nt tout à néant! Les petits jeunes gens De maintenant Sont de vrais récipients! Les petits jeunes gens De maintenant Savent tout en naissant! Impertinents Ou arrogants, Ils se montrent pédants Et narguent leurs parents! Les petits jeunes gens De maintenant Sont vraiment attrayants! Les petits jeunes gens De maintenant Font aux fill's des serments En rougissant

Louise Chatelan-Roulet.

Mot d'enfant. — Au jardin des Plantes : Le petit Charlot considère attentivement le rhinocéros.

Ou pâlissant

Et, sans un sou vaillant,

Sont très entreprenants! Les petits jeunes gens

De maintenant

Sont vraiment étonnants!

- Un étrange animal, n'est-ce pas ? fait sa ma-

- Je crois bien, dit l'enfant. Puis il ajoute : combien il doit déchirer de mouchoirs quand il est enrhumé du cerveau.

Bienveillance. — Gustave est d'une galanterie raf-finée. On parlait devant lui de la petite Suzanne.

- Elle ne serait pas mal, disait un débineur, sans

ses trous de petite vérole...

Alors Gustave, d'un ton de protestation conciliante:

— Des trous! dites des grains de beauté... en

#### LE TRUC D'HENRI IV



🛣 🗷 matin-là, un petit homme trapu, à la barbiche en pointe, porteur d'une lourde valise, monta à Tarascon, dans l'express qui va de Marseille à Paris; c'était M.

Marius Barbarousse, négociant en vins à Tarascon. Il prit place dans un wagon de deuxiè-

me classe.

Deux voyageurs occupaient le compartiment; Barbarousse les salua et, tout en leur marchant sur les pieds, leur envoya un « Pardon, messieurs », avec un accent que je me sens incapable de reproduire par la plume.

Les voyageurs lui rendirent son salut en reti-

rant vivement leurs pieds endoloris.

Barbarousse s'installa dans un coin, ôta son chapeau melon qu'il remplaça par une calotte de drap rouge; il déplia sa couverture et examina ses compagnons.

C'étaient deux jeunes gens à l'aspect sympathique.

Barbarousse bourra sa pipe avec d'infinies pré-

- Permettez-moi de vous offrir du feu, dit le premier jeune homme en tendant son cigare

- Vous êtes mille fois trop aimable, dit Barbarousse.

- Monsieur va sans doute à Paris ? demande le jeune homme.

Parfaitement.

 Nous ferons la route ensemble, dit le jeune homme; je vous présente mon ami Jules Morici, artiste peintre, paysagiste, et moi, Albert Debergue, peintre également.

Barbarousse s'inclina:

- Enchanté de faire votre connaissance.

Il se nomma:

- Marius Barbarousse, de Tarascon, dit-il. - Une ville qu'Alphonse Daudet a rendue célèbre, remarqua Debergue.

- Ah! ne m'en parlez pas, dit Barbarousse; ce Daudet a bien fait de mourir, les gens de Tarascon lui auraient fait un mauvais parti.

— C'est une plaisanterie, remarqua Morici, dont il ne faut pas lui garder rancune.

- Monsieur, dit Barbarousse, s'il s'était contenté du premier volume, Tartarin de Tarascon, passe encore; mais il est revenu, il a recommencé avec Tartarin dans les Alpes; il a continué par Port-Tarascon. Il s'est fait des rentes en exploitant les Tarasconnais. Je vous assure qu'au Café du Commerce, nous commencions à en avoir assez.

- On a plaisanté les habitants de Landerneau, ceux de Brive-la-Gaillarde, de Pontoise, ils

ne s'en portent pas plus mal.

- Pas moinsse qu'ils s'en seraient bien passé, dit Barbarousse; ces messieurs viennent de faire une excursion dans le Midi? demanda-t-il.

- Nous venons de visiter l'Algérie, répondit Morici ; mon ami a pris des vues ; nous rapportons des épreuves très curieuses.

Il montra un appareil photographique placé sur la banquette.

- Très heureux de voyager en votre compagnie, dit Barbarousse; à Tarascon, on aime les

- En voyage, dit Morici, on est bien aise de savoir à qui on a affaire; il y a tant de filous.

- Et tant d'imbéciles qui se laissent prendre à leurs boniments, dit Barbarousse ; ce n'est pas moi que l'on attrapperait!

- Les professionnels de l'escroquerie sont

très adroits, reprit Debergue.

Allons donc! protesta Barbarousse; il faut être plus naïf qu'un enfant pour se laisser rouler par eux

- Ils ont plus d'un tour dans leur sac.

- Je connais tous leurs trucs, affirma Barbarousse, depuis celui du bonneteau jusqu'au vol à l'américaine; on ne doit jamais confier de l'argent à un inconnu ; ainsi, moi, j'ai emporté dix mille francs; je peux bien vous le dire, nous ne sommes qu'entre nous.

- Votre confiance nous honore, dirent les

deux jeunes gens.

- Croyez-vous que j'ai placé cette somme dans la poche de mon veston ou dans mon porte-monnaie? Pas si bête: je la porte dans une sacoche cousue dans la ceinture de mon pantalon.

— Très ingénieux, opina Debergue.

— On n'ira pas la chercher là, reprit Barbarousse ; je défie bien les picpockets de m'enlever mon pantalon sans que je m'en aperçoive.

- C'est, en tous cas, très difficile, dirent les deux voyageurs en riant.

Morici proposa au Tarasconnais de le photographier.

Barbarousse accepta.

Je vous enverrai des épreuves, dit le paysagiste, qui se mit en mesure de prendre un

- C'est singulier, dit tout à coup Debergue, en fixant Barbarousse, monsieur ressemble étonnamment à Henri IV; regarde, ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

- En effet, dit Morici ; c'est frappant, sur-

tout de profil.

— Vous trouvez? demanda Barbarousse qui se rengorgea; à Tarascon, on ne s'en est jamais

- C'est qu'ils ne sont pas physionomistes, répondit Morici.

— Quelle idée! s'écria Debergue, vous pourriez me rendre un grand service; je suis peintre d'histoire; je destine au prochain Salon un ta-bleau représentant Henri IV et Mayenne; pour le premier personnage, il me manque un modèle: auriez-vous l'obligeance de venir poser seulement une fois dans mon atelier, le temps de prendre un croquis?

Certainemint, dit Barbarousse.

 Vous êtes sans doute pour plusieurs jours à Paris?

Pour huit jours au moinsse.

- Rien ne sera plus facile; nous irons vous prendre à votre hôtel; je ferai tirer à votre intention une épreuve photographique agrandie du tableau

Barbarousse accepta, enchanté de figurer dans une œuvre qui aurait les honneurs du Salon.

Quel succès il remporterait au Café du Commerce!

Le voyage s'acheva sans incident ; à Paris, Barbarousse quitta ses compagnons en leur laissant son adresse.

Deux jours après, les deux peintres vinrent le chercher; après un bon déjeuner chez un grand restaurateur, ils le conduisirent à Neuilly dans un appartement presque vide.

Je ne suis pas encore installé, dit Debergue ; je n'ai que mon chevalet et mes pinceaux j'attends mes meubles ; vous trouverez, dans la chambre à coucher, un costume de l'époque que je vous prie de vouloir bien revêtir.

— Il faut que je me travestisse? demand Barbarousse.

- Pour vous croquer, c'est indispensable, dit le peintre.

Morici l'aida à s'habiller ; quand ce fut terminé, Barbarousse accrocha ses vêtements à un porte-manteau et, suivi du paysagiste, il rejoignit Debergue qui l'attendait dans l'atelier.

Les deux artistes le complimentèrent sur sa belle prestance.

Le costume vous va à ravir, affirma Mo-

Quel gentilhomme accompli vous eussiez fait il y a trois cents ans! renchérit Debergue Barbarousse buvait du lait.

Ventre-Saint-Gris! s'écria-t-il, en tiran

son épée. - Bravo! Bravo! Parfait! exclamèrent le deux amis ; vous entrez à merveille dans la peau

de votre personnage. Attendez-nous, nous revenons tout de suite dit Debergue; je vais préparer la toile et les

couleurs. Ils se retirèrent.

Barbarousse se mira avec complaisance dans une glace adossée à une cheminée.

- C'est exact, dit-il, je ressemble à Henri IV je ne m'en étais jamais douté.